

Paris, le 18 mai 2018

Le Président
BS/MJW/274

Madame la Présidente,

Mes collègues Véronique Riotton, députée de la 1^{ère} circonscription de Haute-Savoie et Monique Limon, députée de la 7^{ème} circonscription de l'Isère, m'ont fait part des préoccupations que vous exprimez au nom des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale. Elles méritent toute notre attention et trouvent une résonance particulière dans le cadre de la Mission d'information sur l'école dans la société du numérique que je préside.

Je suis absolument convaincu que l'Éducation aux médias et à l'information revêt une importance cruciale pour préparer les élèves aux enjeux spécifiques de la société numérique. En raison de l'expertise en la matière des professeurs documentalistes, vous avez été naturellement associés aux travaux de la Mission d'information en cours.

Nous avons en effet auditionné, le jeudi 8 mars 2018, Mme Gaëlle Sogliuzzo, présidente de l'Association des professeurs documentalistes de l'Éducation Nationale (APDEN), accompagnée de Mme Elisabeth Schneider, M. Pascal Duplessis et M. Olivier le Deuff. Soyez donc assurés que vos craintes comme vos propositions ont bien été entendues.

Cet échange – vous trouverez la vidéo sur le site de l'Assemblée nationale – m'a surtout conforté dans l'idée que les défis auxquels les élèves sont confrontés dans la société actuelle ne sauraient se réduire uniquement à des questions liées à l'informatique ou une maîtrise technique des outils numériques. Pour les aider à relever ces défis, il paraît essentiel de promouvoir une approche globale qui mettrait davantage l'accent sur la construction d'une culture numérique.

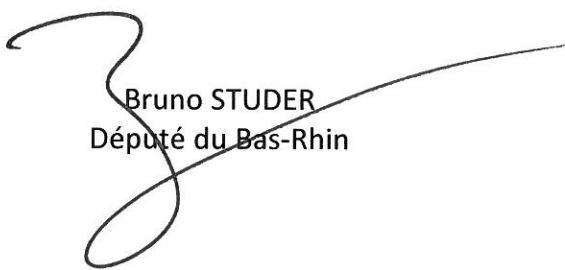
Convaincu depuis longtemps de la place cruciale de l'éducation aux médias et à l'information, je défends ce point de vue de manière constante dans le cadre de cette mission d'information. Je souhaite également intégrer ces réflexions au sein de la proposition de loi relative à la lutte contre les fausses informations, dont je suis rapporteur. Il est nécessaire de développer cet enseignement dans nos collèges et lycées, mais aussi de mieux s'appuyer au sein des établissements sur ces personnels de l'Éducation nationale formés à ces questions, et par conséquent tout à fait légitimes à prendre en charge des enseignements aussi fondamentaux.

.../

Les représentants de l'APDEN auditionnés ont exprimé le sentiment de ne pas être mis à contribution à la hauteur de leur formation. J'ai bien noté la volonté des professeurs documentalistes, titulaires d'un CAPES au même titre que leurs collègues enseignants, de prendre une part plus active à la formation des élèves.

A ce titre, si la réforme du Lycée suscite des inquiétudes au sein de votre profession, elle constitue à n'en pas douter une opportunité de mettre en perspective le rôle des professeurs documentalistes. Je ne manquerai pas, pour ma part, de relayer vos attentes auprès du Ministère de l'Éducation nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma meilleure considération.



Bruno STUDER
Député du Bas-Rhin

Madame Catherine NOVEL
Présidente
APDEN Grenoble
grenoble@apden.org